

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2010

Légalement convoqué le 2 décembre 2010, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 décembre à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

**PRESENTS** = Mme VILLARD, Melle SEIGNEMARTIN, Mmes AUBERT FERRY, TENAND, JOUX, BONNAMOUR, MERMET, RAMELLA, MM. ROBIN, TRINQUET, COLLET, SONTHONNAX, RUGGERI, Mmes THEPPE GOURMAND, TAVIER.

**EXCUSES** = M. THOMASSET qui donne pouvoir à M. CARMINATI  
M. TAVERNIER qui donne pouvoir à Mme AUBERT FERRY  
M. MACHUT qui donne pouvoir à M. COLLET  
Mme DELECHAMP qui donne pouvoir à Mme VILLARD  
M. BERROD qui donne pouvoir à Mme THEPPE GOURMAND  
M. LAURENT qui donne pouvoir à Mme TAVIER  
M. DONZEL, Mmes MARIN, RADAU.

**ABSENTS** = M. VIALLE, Melle PILLET

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance est nommé en la qualité de Monsieur Jean-Claude RUGGERI.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès verbal de la séance du 22 septembre 2010.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DATE	OBJET
04/10/2010	Résiliation engagement de location garage n° 4 - 2, chemin des Monts d'Ain - M. PEYROT Laurent
27/10/2010	Renégociation de deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne
02/11/2010	Souscription d'une ligne de Trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
26/11/2010	Engagement de location garage 2, chemin des Monts d'Ain – Mme Véronique GAUNARD

### AUTRES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE CETTE DELEGATION

**DIA N° 10-21 : 1 bis Avenue du Lac      **PRÉEMPTION****

Section n°AB 482 de 497m<sup>2</sup>

Section n°AB 484 de 748 m<sup>2</sup>

➤ 1 Maison

M. Christophe COUTURES – Résidence La Baie des Anges à LA CIOTAT (13),

M<sup>me</sup> Christine LASFARGUES – 1 bis avenue du Lac à NANTUA

Acquéreur évincé : M. Cédric DUPUY – 38 impasse Les Coutonnes à SAUVERNY (01), au prix de 190 000€

**DIA N° 10-22 : 19 rue Paul Painlevé      **NON PRÉEMPTION****

Section n°AD 309 de 153 m<sup>2</sup>

➤ Habitation

M. Haluk KAYA – 47 rue Docteur Mercier à NANTUA (01),

M. Ahmet TASDEMIR – 19 rue Paul Painlevé à NANTUA

à M. Ludovic DAUPHIN – Chemin de la Meurnaz à CLARAFOND (74), au prix de 132 500€ honoraires de négociation inclus

**DIA N° 10-23 : 31 rue Paul Painlevé      **NON PRÉEMPTION****

Section n°AD 387 de 538 m<sup>2</sup>

Section n°AD 201 de 445 m<sup>2</sup>

➤ Habitation

M<sup>me</sup> Marie-José MARIN – 31 rue Paul Painlevé à NANTUA,

à M. Mickaël GROBAS – 34 rue Borgnat à NANTUA, au prix de 138 000€ dont 8128€ de meubles

**DIA N° 10-24 : Route de Genève      **NON PRÉEMPTION****

Section n°AE 97 de 1610 m<sup>2</sup> - Section n°AE 98 de 75 m<sup>2</sup>

Section n°AE 31 de 92 m<sup>2</sup> - Section n°AE 96 de 1098 m<sup>2</sup>

➤ Habitation + Terrain

M. Aldo GIUDICI – La Route à JUJURIEUX

M<sup>me</sup> Diletta GIUDICI – 409 rue Marius Cadoz à GEX,

M<sup>me</sup> Elide GIUDICI – 6 avenue de Verdun à JUJURIEUX

M<sup>me</sup> Odette GIUDICI – 5 chemin de la Guillotière - Varey à ST JEAN LE VIEUX

M Mario Valmore GIUDICI – 30 rue des Châtelains à PERON

M Jean Bernard ROTA – 44 avenue de Verdun à JUJURIEUX

à M. Hervé DALMAS – 18 rue Comte de la Teyssonnière à BOURG EN BRESSE, au prix de 135 000€.

**DIA N° 10-25 : 62 rue Docteur Mercier NON PRÉEMPTION**

Section n°AB 907 de 159 m<sup>2</sup>

- Appartement + Cave

M. Pierre GILETTI – 23 rue Bellevue à ROMANS SUR ISERE,

à M. Fabrice PONCET – Les Sauges à CHARIX, au prix de 45 000€

**DIA N° 10-26 : 62 rue Docteur Mercier NON PRÉEMPTION**

Section n°AB 907 de 159 m<sup>2</sup>

- Appartement + Cave

M. Pierre GILETTI – 23 rue Bellevue à ROMANS SUR ISERE,

à M. Charlie BORGHINI – 62 rue Docteur Mercier à NANTUA, au prix de 45 000€

**DIA N° 10-27 : 26 rue de l'Hôtel de Ville NON PRÉEMPTION**

Section n°AB 640 de 247 m<sup>2</sup>

- Appartement + Palier

M. Francesco VALENTE – 26 rue de l'Hôtel de Ville à NANTUA,

à M. et M<sup>me</sup> Jean Luc RENAUT – 436 rue du Moulin à CESSY, au prix de 73 000€

**DIA N° 10-28 : 22 route de Genève NON PRÉEMPTION**

Section n°AE 67 de 2488 m<sup>2</sup>

Section n°AE 106 de 1071m<sup>2</sup>

- Bâtiments artisanaux

M. Jean Jacques MORETTI et M<sup>me</sup> Laura BERTOZZO – 11 rue du 14 Juillet à BELLEVILLE (69),

à M. Didier DOY – 6 rue du Petit Port à NANTUA, au prix de 164 000€

**DIA N° 10-29 : 16 route de Genève NON PRÉEMPTION**

Section n°AD 526 de 390 m<sup>2</sup>

Section n°AD 529 de 976 m<sup>2</sup>

- Appartement duplex

SCI J2L – 84C impasse du Chalet – Rue d'Ypres à LYON 4EME,

à M. Thomas CARMINATI – 76 rue du Four à MAILLAT, au prix de 70 000€

**DIA N° 10-30 : 14 rue de l'Hôtel de Ville      NON PRÉEMPTION**

Section n°AB 298 de 40 m<sup>2</sup>

Section n°AB 300 de 71 m<sup>2</sup>

➤ Remise

M. Salih BAL et M<sup>me</sup> Hatice BAG – 3 avenue Jean Moulin à OYONNAX,

à M. et M<sup>me</sup> Philippe DEMARZO – 14 rue de l'Hôtel de Ville à NANTUA, au prix de 14 900€

**DIA N° 10-31 : 11 rue Docteur Mercier      NON PRÉEMPTION**

Section n°AB 278 de 376 m<sup>2</sup>

➤ Appartement + Cave

M. Jacques DUFFIT – 27 rue Hénon à LYON 4<sup>EME</sup>,

à M<sup>elle</sup> Sandrine ILLANA – 31 rue du Collège à NANTUA, au prix de 92 000€ dont 3000€ d'honoraires de négociation

Avant d'appeler le premier point prévu à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter un additif de trois points à l'ordre du jour :

- Mise en place d'un plan FISAC – Approbation et demandes de subventions : mise à jour
- Budget principal : décision modificative n° 3
- Budget cinéma : décision modificative n° 1

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

**I - FINANCES –BUDGET**

*Rapports présentés par Mme AUBERT FERRY*

**1. ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame Emmanuelle AUBERT FERRY expose au Conseil municipal qu'après plusieurs poursuites contentieuses, les sommes décrites ci-dessous n'ont pu être recouvrées par le comptable du trésor, pour un total de 5 053.84 Euros.

Il est donc proposé au Conseil de bien vouloir admettre celles-ci en non valeur, ce qui ne fait pas obstacle à un éventuel recouvrement ultérieur, dans la mesure où cette décision ne constitue pas une remise gracieuse.

Exercice 1999 : redevance ordures ménagères pour 71.16 Euros

Exercice 2005 : Remboursement facture payée par la commune pour mise en sécurité bâtiment Route de Genève pour 813.28 Euros

Exercice 2009 : redevances pour l'amarrage et la circulation sur le lac du bateau Mississippi + arriérés, pour 4 169.40 Euros

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## **2 SEMCODA – GARANTIE D’EMPRUNT POUR L’ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS PLUS : PRECISION**

Lors de sa séance du 22 septembre 2010, le conseil a accordé sa garantie de la commune à la SEMCODA pour les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de son opération d’acquisition - amélioration des 6 logements de l’immeuble « les Jonquilles ».

A la demande des services financiers de l’organisme de prêt, il convient de compléter cette délibération et d’indiquer que le taux annuel de progressivité des annuités est de 0 %. En conséquence, il est proposé de prendre une délibération complémentaire pour cette omission.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## **3. ACQUISITION DE DEFIBRILLATEUR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Madame Emmanuelle AUBERT FERRY rappelle aux membres du Conseil que lors sa séance du 11 mars 2010 il avait décidé l’acquisition d’un troisième défibrillateur étant précisé que cette acquisition pouvait faire l’objet d’une subvention à hauteur de 50 % du coût d’achat hors taxes avec un plafond de subvention de 1 000 Euros au titre de la réserve parlementaire de la part du sénateur de l’Ain.

Elle expose ainsi que par courrier du 22 mars 2010, Mme GOY-CHAVENT a informé la commune que sa demande ne pouvait être prise en compte au titre de l’année 2010 mais qu’il convenait de représenter une nouvelle demande au mois de décembre pour un financement en 2011. Le coût d’un tel appareil est de 1 881.89 Euros HT soit 2 250.74 Euros TTC.

Le conseil municipal confirme sa décision d’en acquérir un troisième qui sera installé près des installations sportives et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de 50 % du coût HT auprès de Mme GOY-CHAVENT au titre de la réserve parlementaire.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## **4. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Madame Emmanuelle AUBERT FERRY présente au conseil municipal une proposition de modification du budget afin de tenir compte des derniers ajustements budgétaires nécessaires pour mener à bien les derniers mandatements et la clôture du budget principal.

En section de fonctionnement, il s’agit de prévoir la disponibilité de crédits pour l’admission en non valeur.

En section d'investissement, il est nécessaire de réajuster les crédits pour le paiement du capital d'emprunt en fonction des sommes dues et de répondre aux différents avenants sur les marchés de travaux en cours.

Pour sa part, le compte 202 est alimenté à la demande de la Trésorerie pour les travaux de reliure des registres d'état civil qui ne peuvent être imputés en section de fonctionnement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 654-01 : Pertes sur créances irrécouv.		4 100,00 E		
D 6574-020 : Subv. fonct. pers. on. droit privé	4 100,00 E			
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>4 100,00 E</b>	<b>4 100,00 E</b>		
<b>Total</b>	<b>4 100,00 E</b>	<b>4 100,00 E</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1641-01 : Emprunts en euros		12 220,00 E		
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>12 220,00 E</b>		
D 202-266-020 : MAIRIE		1 300,00 E		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 300,00 E</b>		
D 2132-265-71 : CESSIONS-ACQUISITIONS	1 300,00 E			
D 2151-272-822 : VOIRIE		28 100,00 E		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 300,00 E</b>	<b>28 100,00 E</b>		
D 2313-262-020 : CENTRE TECHNIQUE		15 000,00 E		
D 2313-283-020 : MERLON	40 320,00 E			
D 2315-273-026 : CIMENTIERE	5 000,00 E			
D 2315-276-412 : COMPLEXES SPORTIFS/STADES	15 000,00 E			
D 2315-279-020 : BATIMENT COMMUNAUX	10 000,00 E			
D 2315-287-020 : AVENUE DE LA GARE		15 000,00 E		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>70 320,00 E</b>	<b>30 000,00 E</b>		
<b>Total</b>	<b>71 620,00 E</b>	<b>71 620,00 E</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 E</b>		<b>0,00 E</b>

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 5. BUDGET ANNEXE EAU : DECISION MODIFICATIVE

Madame Emmanuelle AUBERT FERRY présente au conseil municipal une proposition de modification du budget afin de tenir compte des derniers ajustements budgétaires nécessaires pour mener à bien les derniers mandatements et la clôture du budget annexe de l'eau potable.

Il s'agit ici d'un réajustement des crédits pour les échéances d'emprunts de cette année.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61523-0 : Entretien voies et réseaux	235,00 E			
<b>TOTAL D 011 : charges à caractère général</b>	<b>235,00 E</b>			
D 621 : Personnel extérieur au service		230,00 E		
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>230,00 E</b>		
D 6611-0 : Intérêts des emprunts et dettes		5,00 E		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>5,00 E</b>		
<b>Total</b>	<b>235,00 E</b>	<b>235,00 E</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 E</b>		<b>0,00 E</b>

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 6. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Madame Emmanuelle AUBERT FERRY présente au conseil municipal une proposition de modification du budget afin de tenir compte des derniers ajustements budgétaires nécessaires pour mener à bien les derniers mandatements et la clôture du budget annexe de l'assainissement.

Il s'agit de la rectification de l'imputation de la part de mission de Véolia, sur le réseau d'assainissement. Après vérification, ces dépenses sont à imputer sur le budget d'assainissement et non pas sur le budget principal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6378 : Autres impôts taxes et versés		3 681.00 E		
<b>TOTAL D011 : charges à caractère général</b>		<b>3 681.00 E</b>		
D 621 : Personnel extérieur au service		230.00 E		
<b>TOTAL D012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>		<b>230.00 E</b>		
D 023 : Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis.		3 911.00 E		
<b>TOTAL D023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>		<b>3 911.00 E</b>		
<b>Total</b>		<b>7 822.00 E</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2315 : Install., mat. et outill. tech.	3 911.00 E			
<b>TOTAL D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 911.00 E</b>			
R 021 : Virement section exploitation				3 911.00 E
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>3 911.00 E</b>
<b>Total</b>	<b>3 911.00 E</b>			<b>3 911.00 E</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 911.00 E</b>		<b>3 911.00 E</b>

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 7. FIXATION DE VACATIONS POUR LES ETUDES SURVEILLEES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les enseignants de l'école élémentaire, en accord avec la Commune, ont remis en place les études surveillées au bénéfice des enfants restant au-delà de l'heure de sortie.

Ce projet participe en effet de la volonté des élus d'accompagner les familles de Nantua dans la réussite scolaire de leurs enfants.

Ces vacations sont fixées par le Conseil municipal dans les limites fixées par le Ministère de l'Education nationale, selon le dernier tableau en vigueur indiqué ci-dessous :

Taux horaire maximum au 1er octobre 2009	Enseignement	Études surveillées	Surveillance
	Montant	Montant	Montant
Instituteurs	21,50 €	19,35 €	10,32 €
Instituteurs exerçant en collège	21,50 €	19,35 €	10,32€
Professeurs des écoles de	24,16 €	21,75 €	11,59 €

classe normale			
Professeurs des écoles hors classe	26,58 €	23,92 €	12,76 €

Ces taux maximum, calculés sur la base des indices de rémunération des instituteurs, sont revalorisés lors de chaque majoration de traitement.

En accord avec les enseignants, Monsieur le Maire propose que le taux horaire soit fixé à 19.03 Euros, au titre de l'indemnité fixée pour les heures d'enseignement versées aux professeurs des écoles de classe normale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose que ce taux soit appliqué, au titre de la règle du « service fait » sur les vacances effectuées depuis la rentrée scolaire 2010/2011.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## II – FONCIER – URBANISME - TRAVAUX =

### **1. ACQUISITION DE PARCELLES AUX CONSORTS BILON – JACQUIOT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet d'urbanisation du secteur « Sous la Vierge », il convenait de procéder à l'acquisition des parcelles dont la commune n'était pas encore propriétaire.

Il expose que les Consorts BILON et JACQUIOT, propriétaires des parcelles de terrain cadastrées section AD n° 444 d'une superficie de 1 498 m<sup>2</sup> et AD n° 95, d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> sises « Sous la Vierge » ont donné leur accord pour la cession à la commune au prix de 7.75 Euros le m<sup>2</sup>, soit un coût de 12 012.50 €, prix auquel France Domaine a donné un avis favorable.

Le Conseil approuve cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents propres à l'aboutissement de ce dossier, étant précisé que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **2. ACQUISITION DE PARCELLE AUX CONSORTS ROTA – GAILLARD**

Monsieur Michel MACHUT expose que, dans le cadre du projet ci-dessus, les Consorts ROTA et GAILLARD, propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée section AD n° 97 d'une superficie de 977 m<sup>2</sup> sise « Sous la Vierge » ont donné leur accord pour la cession à la commune au prix de 7.75 Euros le m<sup>2</sup>, soit un coût de 7 571.75 € prix auquel France Domaine a donné un avis favorable.

Le Conseil approuve cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents propres à l'aboutissement de ce dossier, étant précisé que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.



Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **3. PREEMPTION PROPRIETE CONSORTS COUTURES ET LASFARGUES : CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de pôle touristique et économique, mené en partenariat avec la Communauté de communes Lac de Nantua. Dans le cadre de ce projet, le CAUE et le cabinet 2BR ont défini un périmètre d'action pour notamment permettre la revitalisation du Centre ville. Dans cette perspective, en particulier pour la création d'une liaison douce entre le cœur de ville et le lac, une opportunité foncière s'est présentée par la vente de la propriété COUTURES LASFARGUES.

C'est ainsi que par décision en date du 5 novembre dernier, Monsieur le Maire a exercé, au nom du conseil municipal, le droit de préemption.

Pour faire face à cette dépense nécessairement imprévue au budget communal et répondant pourtant à l'intérêt communal, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain qui peut assurer le portage financier de l'opération.

Concrètement, cette participation consiste pour la commune à revendre concomitamment le bien à l'EPF qui, en retour, le met à sa disposition pendant 4 ans moyennant le paiement d'une indemnité de 1.5 % l'an sur la valeur du stock (montant de l'acquisition, frais d'actes notariés, impôts, taxes...)

A l'issue de cette période quadriennale, la commune s'engage à reprendre le bien moyennant le prix d'acquisition qui s'élève à 190 000 Euros.

Le conseil municipal approuve la cession du bien à l'EPF et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes afférents ainsi que la convention de mise à disposition.

Pour : 20	Abstention : 1 (Mme Catherine THEPPE)	Contre : 1 (M. Jean-Henri LAURENT)
-----------	--	---------------------------------------

### **4. CONVENTION D'ASSISTANCE GLOBALE AVEC LE C.A.U.E.**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en 2002 la commune a signé une convention avec le C.A.U.E. de l'Ain pour une mission d'assistance continue d'accompagnement dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie et le conseil aux particuliers, notamment dans le cadre du suivi de la ZPPAUP. Cette convention est arrivée à expiration le 1<sup>er</sup> mars 2009 et il convient donc de la renouveler.

La contribution maximum annuelle de la commune est de 7 600 Euros.

Le conseil municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

**5. CONVENTION AVEC LA COPROPRIETE « LE CATHOLARD » POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA COUR SITUEE A L'ARRIERE DU BATIMENT.**

Madame Eliane VILLARD expose au conseil que depuis plusieurs années, la copropriété de l'immeuble « Le Catholard » met à disposition de la commune, un terrain situé à l'arrière du bâtiment, servant de cour de récréation à la halte garderie « Les Eterlous ».

Cette mise à disposition n'ayant jamais été formalisée, il convient de régulariser la situation par une convention définissant les conditions de cette occupation.

Le conseil municipal accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

**III – VIE SCOLAIRE - JEUNESSE - EDUCATION =**

*Rapport présenté par Eliane VILLARD*

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC ALFA 3A POUR L'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI**

Madame Eliane VILLARD rappelle que depuis la rentrée de septembre, l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans fonctionne également le mercredi.

Ce projet a pour but de compléter l'offre de service aux familles de Nantua pour ce jour-là et s'inscrit dans la politique de la municipalité en faveur de la jeunesse.

Cette disposition fait donc l'objet d'un avenant à passer avec ALFA3A pour l'utilisation des locaux communaux.

Le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

**IV – INTERCOMMUNALITE**

**1. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DU LANGE ET DE L'OIGNIN**

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes de CONDAMINE, OUTRIAZ et VIEU D'IZENAVE ont demandé leur retrait du SIVU du Lange et de l'Oignin.

L'approbation de ces retraits nécessite l'avis de l'ensemble des communes adhérentes au SIVU. En vertu des articles L 5211-18 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. L'acceptation de ces retraits se fait dans les conditions de la majorité qualifiée.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes de retrait.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## V – PERSONNEL COMMUNAL =

### 1. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de porter l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale à 20 % au lieu de 18 % actuellement.

Par ailleurs, la dernière délibération fixant le régime indemnitaire du personnel communal date du mois de juin 2006. Depuis cette date, diverses modifications sont intervenues. En conséquence, il convient donc d'actualiser ce document.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

### MISE EN PLACE D'UN PLAN FISAC – APPROBATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS - MODIFICATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 22 septembre dernier par laquelle il a approuvé la mise en place d'un plan FISAC pour la commune de Nantua.

Depuis, un certain nombre de mises à jour ont été rendues nécessaires afin de correspondre au mieux aux orientations générales de partenariat des organismes finançant cette opération (Etat, CCI)

Il convient donc aujourd'hui de mettre à jour le plan tel qu'il avait été arrêté lors de la séance précédente.

Fiche n° 0 : montage de l'opération (pour mémoire)					
Phase	Coût		Financement		
1	Animation de l'Opération Urbaine Salaires + Charges	15 000 Euros	Etat : FISAC		
			VILLE CCI	7 500 Euros	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 Euros</b>	<b>100%</b>

Fiche n° 1 : Animation de l'opération		
Phase	Coût	Financement

1	Animation de l'Opération Urbaine Salaires + Charges	17 500 Euros	Etat : FISAC	7 500 Euros	43%
			Ville CCI Région	10 000 Euros	57% (dont CCI 1524 Euros)
	<b>TOTAL</b>	<b>17 500 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 500 Euros</b>	<b>100%</b>

Fiche n° 2 : renforcement de l'image collective					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)	4 600 Euros	50%
			UCA	4 600 Euros	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>9 200 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 200 Euros</b>	

Fiche n° 3 : Animations commerciales ciblées					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)	2 300 Euros	50%
			UCA	2 300 Euros	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 600 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 600 Euros</b>	

Fiche n° 4 : Valorisation des savoir faire locaux par des opérations partenariales					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)	1 000 Euros	50%
			UCA	1 000 Euros	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 Euros</b>	

Fiche n° 5 : Dispositif Performance commerce					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)	3600 Euros	50%
			commerçants	3600 Euros	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>7200 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7200 Euros</b>	

Fiche n° 6 : Préconisations et schémas d'aménagements « cœur de ville »					
Phase	Coût		Financement		
1		8 100 Euros	Etat (FISAC)	4 050 Euros	50%

			VILLE de NANTUA	2 835 Euros	35%
			CAUE	1 215 Euros	15%
	TOTAL	8 100 Euros	TOTAL	8 100 Euros	

Fiche n° 6 bis : Audits et conseils architectural « commerces »					
Phase	Coût		Financement		
1	Outils du conseil	9 500 Euros	Etat (FISAC)	6 775 Euros	50%
			VILLE de NANTUA	4 743 Euros	35%
	Audit et conseils façades	4 050 Euros	CAUE	2 033 Euros	15%
	TOTAL	13 550 Euros	TOTAL	13 550 Euros	

Fiche n° 7 : Transmission – reprise					
Phase	Coût		Financement		
	TOTAL		TOTAL		

**pour mémoire hors FISAC**

Fiche n° 8 : Valoriser l'offre commerciale de centre-ville et faciliter l'accès					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)	12 000 Euros	30%
			VILLE de NANTUA	28 000 Euros	70%
			TOTAL	40 000 Euros	TOTAL

Fiche n° 9 : Sonorisation du centre-ville					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)	4 500 Euros	30%
			VILLE de NANTUA	10 500 Euros	70%
			TOTAL	15 000 Euros	TOTAL

Fiche n° 10 : Plan lumière centre-ville					
Phase	Coût		Financement		
1			Etat (FISAC)		
			VILLE de	100 000 Euros	

**pour mémoire hors FISAC**

			NANTUA		
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 Euros</b>	

<b>Fiche n° 11 : Jalonnement commercial spécifique</b>					
<b>Phase</b>	<b>Coût</b>		<b>Financement</b>		
1			Etat (FISAC)	25 200 Euros	30%
			VILLE de NANTUA	58 800 Euros	70%
	<b>TOTAL</b>	<b>84 000 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 000 Euros</b>	

<b>Fiche n° 12 : Plan Terrasses</b>					
<b>Phase</b>	<b>Coût</b>		<b>Financement</b>		
1		28 350 Euros	Etat (FISAC)	8 505 Euros	30%
			VILLE de NANTUA	19 845 Euros	70%
	<b>TOTAL</b>	<b>28 350 Euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 350 Euros</b>	

TOTAL des opérations	344 500 Euros
Dont opérations hors FISAC	115 000 Euros
<b>TOTAL NET</b>	<b>229 500 Euros</b>

Le Conseil municipal :

- ✚ approuve le plan FISAC 2011/2014 mis à jour, tel que présenté ci-dessus.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Région Rhône-Alpes et à signer tout document propre à l'aboutissement de cette opération.

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### **BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 22 septembre dernier par laquelle il a approuvé une modification du budget primitif notamment pour intégrer les résultats du budget annexe Atelier Relais.

Malgré les informations initialement données, la Trésorerie s'est aperçue d'une erreur dans l'imputation comptable du résultat, positif, d'investissement 2009.

Elle sollicite donc l'assemblée pour passer l'écriture suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 001-01 : Solde d'exécution d'inv. reporté	8 586.74 E			
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>8 586.74 E</b>			
R 001-01 : Solde d'exécution d'inv. reporté			8 586.74 E	
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>			<b>8 586.74 E</b>	
<b>Total</b>	<b>8 586.74 E</b>		<b>8 586.74 E</b>	
<b>Total Général</b>		<b>-8 586.74 E</b>		<b>-8 586.74 E</b>

### BUDGET CINEMA : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de modification du budget annexe du cinéma.

En effet, victime de son succès, le cinéma a vu ses entrées cette année connaître une augmentation importante qui impacte, par là-même le coût des films diffusés. Dès lors, pour permettre le paiement des dernières factures, il convient d'opérer les mouvements ci-dessous proposés :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 658 : charges subv. Gest <sup>e</sup> courante		10 000.00 E		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>10 000.00 E</b>		
R 706 : Prestations de service				10 000.00 E
<b>TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar</b>				<b>10 000.00 E</b>
<b>Total</b>		<b>10 000.00 E</b>		<b>10 000.00 E</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 000.00 E</b>		<b>10 000.00 E</b>

Pour : 22	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

### VI – QUESTIONS DIVERSES =

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h20